



## **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique**

2 rue du Temple  
Morne TARTENSON  
97200 Fort de France  
MARTINIQUE

Téléphone : 0596 71 32 22

### **MARCHE DE SERVICES**

### **REFERENCE DU MARCHE :** **CMA2021-01/SDAE/02**

**Dispositif d'Accompagnement d'Entreprises Post COVID**

### **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Service acheteur : Service de Développement de d'Animation Economique**

**Date limite de remise des offres : Le 13 décembre 2021**

**Date d'envoi de l'Appel d'offre à la publication : Le 26 novembre 2021**

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C)**

### **Opération :**

Dispositif d'Accompagnement d'Entreprises Post COVID

### **Objet du marché :**

Marché de prestation de services

### **Maître d'ouvrage :**

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique  
2 rue du Temple  
Morne TARTENSON  
Fort de France  
97200 MARTINIQUE

### **Personne signataire du marché :**

Monsieur Henri SALOMON  
Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique

### **Mode de dévolution :**

Marché public à procédure adaptée article 28 du C.M.P et 27 du décret du 25 mars 2016.

**Date Limite de réception des offres :** 13 décembre 2021 à 17 Heures (heure Martinique)

## **ARTICLE 1 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2-1 Mode de passation**

La présente consultation est lancée sous la forme d'un marché public à procédure adaptée (MAPA), conformément à l'article 28 du code des marchés publics et 27 du décret du 25 mars 2016.

### **1.2 Découpage des prestations en lots**

Les prestations de la présente consultation constituent un marché unique. Il n'y a pas de division en lots.

### **1.3 Unité monétaire utilisée**

L'unité monétaire requise est l'euro (€).

### **1.4 Prise d'effet et mode de dévolution du marché**

Le marché débutera à partir de la date de notification de ce dernier ;

### **1.5 Durée d'exécution de la prestation**

A compter de la date de notification du marché et pour une période de 1 an.

Dans le cas où le prestataire ne pourrait tenir ce délai, il devra en informer la Chambre de Métiers et de l'Artisanat un mois avant son terme, par le biais d'une note argumentée et adressée en lettre recommandée avec accusé de réception. Cette note devra en outre proposer une autre date de remise de l'étude.

La CMA se réserve le droit d'accepter ou non la demande. En cas d'acceptation, un avenant au contrat sera établi et sera co-signé par les partenaires.

### **1.6 Date prévisionnelle de début de la prestation :**

Janvier 2022

### **1.7 Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées.

### **1.8 Sous-traitance**

La sous-traitance ne sera pas acceptée

### **1.9 Lieu d'exécution**

Martinique

## **ARTICLE 2 : MODALITES DE REGLEMENT**

Un acompte de 20% sera attribué au prestataire et le solde interviendra dans un délai de 30 jours à compter du jour de la réception du rapport global et des factures correspondantes à l'exécution du présent marché établies en bonne et due forme.

En cas de contestation sur le montant de la somme due, la personne responsable du marché fait mandater dans le délai prévu, les sommes qu'elle a admises. Le complément est mandaté, le cas échéant, après règlement du différend ou du litige.

## **ARTICLE 3 : UTILISATION DES RESULTATS, PROPRIETE INTELLECTUELLE, FICHIERS ET DOCUMENTS**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique, maître d'ouvrage, pourra librement utiliser les résultats même partiels des prestations (option A de l'article 19 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Prestations Intellectuelles-CCAG-PI dans son décret n° 78-1306 du 26.12.78).

## **ARTICLE 4 : DOSSIERS REMIS PAR LES CANDIDATS — CONDITION DE PARTICIPATION À LA CONSULTATION**

Les candidats doivent présenter leur offre dans les conditions suivantes sous peine d'être écartés de la consultation.

### **4.1 Modalités de présentation des dossiers**

Les dossiers des candidats sont transmis sur la plateforme [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité.

### **4.2 Documents contractuels**

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

Toutes les pièces du dossier devront être rédigées en langue française.

Les candidats devront présenter un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Lettre de candidature ou DC1 datée et signée.
- La déclaration sur l'honneur certifiant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales et sociales ou DC2.
- Descriptif des moyens humains et matériels.
- Références des prestations similaires de moins de 3 ans. Le curriculum vitae de tous les prestataires qui interviendront sur l'opération.
- Attestation sur l'honneur précisant que le candidat n'est sous le coup d'aucune interdiction ou condamnation inscrites à l'article 45 du code des marchés publics.
- Une attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile à l'égard des tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution.

- L'offre technique
- L'Acte d'engagement dûment rempli et signé (DC3).
- Le présent règlement de la consultation paraphé et signé par la personne ayant pouvoir d'engager l'entreprise
- Bordereau des prix

#### **ARTICLE 5 : DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES - CONTENU DES OFFRES**

Les candidats devront transmettre leur offre pour le :

**13 décembre 2021 à 17 heures dernier délai (heure Martinique).**

**Date d'envoi à la publication : 26 novembre 2021**

#### **ARTICLE 8: ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

Par le dépôt de son offre, le candidat est informé des dispositions et conditions mentionnées dans l'ensemble du dossier de la consultation (règlement de la consultation, CCTP) et s'engage à les respecter.

#### **ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront poser leurs questions via la plateforme **[e-marchespublics.com](https://e-marchespublics.com)**.

Fait à Fort de France, le 26/11/2021

Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique

Henri SALOMON